



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Conseil national des programmes

### Le Président

Téléphone  
01.55.55.78.82  
Fax  
01.55.55.78.93  
Mél.  
cnp.secretariat  
@education.gouv.fr

61-65, rue Dutot  
75732 Paris Cedex 15

## Avis du Conseil national des programmes

Discipline	Philosophie
Classe/ niveau d'enseignement	- Séries générales L, ES et S - classe terminale
Date de la délibération du CNP	22 avril 2003

Le CNP estime que ce texte ne représente pas encore une avancée suffisante dans le domaine de la détermination et ne protège donc pas les enseignants et leurs élèves contre les risques d'une évaluation aléatoire au baccalauréat.

Mais les rédactions successives des programmes de philosophie ont suscité de tels différends qu'il n'apparaît plus possible de faire évoluer cet enseignement par la voie des programmes. Aussi, le CNP juge-t-il plus opportun **de ne pas s'opposer pas à l'application de ce programme dès la rentrée 2003.**

En revanche, la publication du texte ne saurait être considérée comme la fin mais comme le début d'un processus qui devra s'efforcer de poser les conditions d'un débat serein.

Pour sa part, le CNP contribuera à cette réflexion dans les domaines suivants :

- la dissertation dans les différentes disciplines des humanités (histoire-géographie, lettres, philosophie, sciences économiques,...) ;
- plus généralement, l'enseignement des humanités au lycée aujourd'hui notamment dans la perspective du renforcement de la série littéraire ;
- l'épreuve de philosophie au baccalauréat (maquette, conception des sujets, critères d'évaluation, notation...).

Paris, le 22 avril 2003

Le Président du  
Conseil national des programmes

Jean-Didier Vincent